



## EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

### CAP ELECTRICIEN

#### **PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS :**

- \* Accessible dès 15 ans après une classe de 3ème ou de 16 à 29 ans sans condition,
- \* Motivation à exercer le métier visé et par la formation en alternance.

#### **OBJECTIFS :**

Diplôme d'insertion professionnelle, le CAP forme aux techniques et aux savoirs faire professionnels des métiers. Il dispense un premier niveau de qualification professionnelle.

A l'issue de sa formation, le titulaire du CAP Electricité est capable de :

- Installer et de mettre en service des ouvrages électriques en basse tension sous la responsabilité d'un chargé de travaux,
- Réparer et entretenir des installations dans les secteurs du bâtiment, tertiaires et industriels sous la responsabilité d'un chargé de travaux ;
- Intégrer le monde professionnel par l'apprentissage ;
- Valider un diplôme de niveau 3 (CAP) ;
- Envisager une poursuite d'études.

#### **MODALITÉS D'ÉVALUATION :**

- Respect du référentiel de certification défini par l'Education Nationale,
- Mise en œuvre du Contrôle en Cours de Formation à la MFR et en Entreprise,
- Réalisation d'un chef d'oeuvre.

#### **MODALITÉS D'INSCRIPTION :**

- \* Entretien avec le Directeur,
- \* Remise du dossier d'inscription,
- \* Recherche d'une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage,
- \* Délais d'accès à la formation selon la réglementation.

#### **TARIFS :**

\* **Coût de la formation** : gratuité des frais de scolarité pour les apprentis. Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences).

#### **\* Possibilité d'internat ou de demi-pension** **Tarifs 2021 / 2022**

##### **Participation des familles :**

Demi-pension : 57 € par semaine  
(798 € à l'année)

Internat : 103 € par semaine  
(1442 € à l'année)

##### **\* Participation des OPCO :**

15 € par semaine pour les demi-pensionnaires x 14 semaines,

51 € par semaine pour les internes (24 € pour les nuits + 27 € pour les repas) x 14 semaines

\* **Frais d'adhésion à l'association** : 100 €

#### **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :**

- \* Accompagnement individualisé des apprentis en situation de handicap,
- \* Référent H+ présent dans l'établissement,
- \* Tous les locaux sont accessibles aux PMR.



### **MÉTHODES MOBILISÉES :**

- \* Pédagogie de l'alternance spécifique aux MFR liée au vécu en milieu professionnel
- \* Accompagnement social, scolaire et professionnel individualisé

### **DURÉE :**

- \* Formation rémunérée (Cf. Grille de rémunération Convention Collective du Bâtiment) en apprentissage sur 2 ans
- \* 14 semaines en CFA x 2
- \* 33 semaines en entreprise x 2

### **CONTENU DE LA FORMATION :**

- \* **Enseignement général : 526 heures** (français, histoire géographie, éducation morale et civique, mathématiques, sciences, anglais, arts appliqués)
- \* **Enseignement professionnel : 454 heures** (technologie, travaux pratiques, alternance, mathématiques professionnels, dessin technique)  
**soit 980 heures de formation**
- \* Réalisation du chef d'oeuvre
- \* **Modules de sécurité :**
  - Diplôme S.S.T.,
  - Habilitation électrique.

### **INDICATEURS 2021**

- \* Taux de réussite : 92.3 %  
(12 admis sur 13 inscrits)
- \* Taux de rupture 2020 : 13 %
- \* Taux d'insertion 2020 :
  - Poursuite Etude : 62 % / - Emploi : 38 %
- \* Taux de satisfaction :
  - Apprenants : 83,7 % / - Famille : 100 %
  - Entreprise : 71,3 %

### **PASSERELLES ET DEBOUCHES :**

Le CAP Electricien atteste d'un niveau de compétences générales et professionnelles permettant au titulaire du diplôme de :

- s'insérer professionnellement comme ouvrier professionnel,
- poursuivre sa formation initiale dans une formation complémentaire ou supérieure,
- évoluer vers des niveaux de qualification supérieure, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

**Poursuite d'Etudes à la MFR :** BP Electricien

### **Autres possibilités de poursuite d'études :**

**CAP :** Monteur.se en Installations Thermiques

**Mention complémentaire :** Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile, Equipement thermique individuel,

### **Brevet Professionnel :**

Installateur, dépanneur en froid et en conditionnement d'air,  
Métiers de la piscine,  
Monteur en Installations du Génie Climatique et Sanitaire

### **RESPONSABLE DE LA FORMATION :**

Johan SALDINI  
(johan.saldini@mfr.asso.fr)